



AXA France obtient le Label Egalité Premier assureur récompensé pour sa politique en faveur de l'égalité

Le 7 juin 2006 dernier, le label Egalité a été décerné par l'AFAQ/AFNOR à AXA France : c'est aujourd'hui la première société d'assurances en France à être récompensée pour ses mesures novatrices en faveur de l'égalité professionnelle.

L'égalité professionnelle hommes/femmes constitue un des axes majeurs de la politique ressources humaines d'AXA France. Cette politique s'inscrit dans une démarche de progrès social et durable pour conjuguer à la fois les attentes de développement des collaborateurs et les évolutions de l'entreprise dans son environnement. Ainsi, ce label reconnaît, pour une durée de trois ans avec un contrôle intermédiaire au bout de 18 mois, les actions entreprises dans ce sens par AXA France. Un engagement et une nouvelle exigence qui doivent être relevés par tous les managers dans l'entreprise.

□ Rappelons-nous

AXA France a signé en avril 2006 avec les partenaires sociaux (5 organisations syndicales sur 6), un accord sur la diversité et l'égalité professionnelle d'une durée de trois ans dont la principale mesure a été de débloquer une enveloppe budgétaire de 250 000 euros chaque année afin de corriger d'éventuels écarts de rémunération.

□ Les actions récompensées

AFAQ / AFNOR, premier organisme certificateur en France et un des premiers organismes certificateurs au niveau mondial, a décerné ce label pour les actions qui relèvent de trois domaines :

▪ *Actions en faveur de l'égalité professionnelle*

L'ensemble des outils et processus sont non discriminants et communs à l'ensemble des salariés (grilles de salaire à l'embauche, offres d'emploi, entretien annuel de performances, plans de formation, mesures individuelles, complément de rémunération variable et promotions).

AXA France a décidé d'aller plus loin : état des lieux approfondi, diagnostic qualitatif sur nos pratiques et comportements, négociation d'un accord avec les partenaires sociaux.

▪ *Egalité dans la gestion des ressources humaines et du management*

AXA France veille à favoriser la mixité en s'attachant à ce que les femmes et les hommes aient les mêmes possibilités d'accès à la formation et aux divers programmes des ressources humaines favorisant la mobilité. A travers les promotions, les augmentations individuelles et le complément de rémunération variable, AXA France traite les hommes et les femmes de manière équitable.

▪ *Prise en compte de la parentalité*

Les accords donnent aux salariés une grande souplesse dans l'organisation de leurs temps de travail tels que formules de temps partiel, compte épargne temps, horaire mobile etc. : 29 % des femmes, cadres et non cadres, sont à temps partiel. Des congés exceptionnels sont possibles pour les événements familiaux, charges de famille et permettent des aménagements d'horaire pour maternité.

☐ **Le label Egalité**

Ce label a été créé en 2004 par le premier ministre à l'initiative de Nicole Ameline, alors ministre de la parité et de l'égalité professionnelle. La première entreprise labellisée fut PSA en janvier 2005. Depuis, 17 autres entreprises ont été labellisées, dont les plus connues sont notamment Cetelem, Matra Electronique, Orange...

Son objectif est de valoriser l'égalité hommes/femmes et la mixité professionnelle en récompensant l'exemplarité des entreprises dans ces domaines.

Ce label répond au respect d'un dossier de candidature strict, comportant 18 critères, lesquels portent la labellisation. Ceux-ci sont articulés autour :

- des actions en faveur de l'égalité,
- la gestion des RH et management,
- la prise en compte de la parentalité.